

CONDITIONS GENERALES DE VENTE BILLET DE SPECTACLE ET PRESTATIONS ANNEXES

FESTIVAL INTERNATIONAL DU CIRQUE

Produit par la société SAS LES DEUX FRANGINS PRODUCTION

Société SAS LES DEUX FRANGINS PRODUCTION
5 rue de la plaine de Saint Jouin, 76930, Cauville-Sur-Mer
Licences : D-2023-004723 (2) & D-2023-004787 (3)
SIRET : 952 552 073 0001

BILLETTERIE EN LIGNE
PAR TELEPHONE, MAIL
DIRECTEMENT AU GUICHET DE L'EVENEMENT
ET COMMANDES SPECIFIQUES ENTRE PROFESSIONNELS

Toutes les informations sur les spectacles : les tarifs, les différentes catégories, les horaires, le lieu, sont communiqués séparément sur tous les supports de communication habituels utilisés par la société : affichages, flyers, médias et autres. Pour les ventes au guichet des spectacles les tarifs sont affichés au guichet.

Les tarifs concernés par les CGV sont les tarifs en vigueur appliqués du jour de l'ouverture du festival jusqu'au jour de la fermeture du festival.

Les CGV sont portées à la connaissance de l'acheteur dès que l'acheteur passe commande. Par conséquent, la validation de la commande par le client implique systématiquement l'adhésion sans réserve des conditions générales de vente.

La société LES DEUX FRANGINS PRODUCTION se réserve le droit de modifier à tout moment de l'exploitation le prix des billets (offres promotionnelles, etc.), les horaires des séances, le contenu du programme (sans en altérer la qualité) ainsi que le lieu (Le cirque est obligatoirement installé en Charente-Maritime dans un rayon maximum trajet/véhicule de 45 minutes à partir de La Rochelle).

Les CGV restent applicables sauf avis contraire communiqué par ladite société.

Le lien contractuel entre le client et la société est obligatoirement soumis au CGV en vigueur le jour de l'achat et au tarif du jour de l'achat.

COMMANDE ET ACHAT DE BILLETS

Conformément à l'article L 221-28 du Code de la Consommation, les billets de spectacle ne font pas l'objet d'un droit de rétractation. Le client ne peut par conséquent pas l'exiger.

Le client est informé en temps réel de la disponibilité des billets, des différents tarifs proposés et des catégories des places de spectacle dès son intention de commander en ligne, par téléphone ou bien au guichet.

Conformément aux textes de loi en vigueur, la revente des billets par le client à des fins commerciales est strictement interdite de même que la falsification ou la présentation d'un faux sous peine de poursuite judiciaire.

CONFIRMATION COMMANDE

Seul le paiement valide définitivement la commande et par conséquent l'obtention des billets. Pour les professionnels, se référer aux conditions exposées dans les devis. Toute validation de devis entraîne l'acceptation des conditions énoncées dans celui-ci.

Les réservations téléphoniques ne sont validées qu'après paiement par le client. Jusqu'à l'encaissement du client, les billets restent la propriété de la société.

PAIEMENT ET MOYENS DE PAIEMENT

Le paiement s'effectue uniquement en euros.

Au guichet, l'encaissement peut être enregistré par chèque, par carte bancaire, en espèces ou bien en chèques vacances.

Sur le site en ligne seul le paiement par carte bancaire est accepté.

Le site est équipé d'un système sécurisé certifié pour le paiement en ligne, outil permettant une grande rigueur de sécurité et d'encadrement de protection des données de la carte bancaire et du détenteur lors de la transaction bancaire pour le paiement.

Le client recevra un courriel ou un sms sur son mobile pour la confirmation de la commande, l'enregistrement de son paiement et tous les éléments concernant sa commande de billet via l'adresse email qu'il aura renseignée sur le site en ligne ou le numéro de portable renseigné sur le site.

REMBOURSEMENT et ANNULATION

Le billet payé et émis pour le spectacle n'est absolument pas remboursable en cas de perte ou de vol. Il ne sera ni repris ni échangé pour motif d'absence au spectacle.

En cas d'annulation de la part de la société LES DEUX FRANGINS PRODUCTION en cas de force majeure ou pour tout autre motif indépendant de la volonté de la société LES DEUX FRANGINS PRODUCTION, un report ou un avoir pour un autre événement sont proposés, avoir valable deux ans à partir de la date de la prestation initialement prévue. Aucune demande de remboursement ne sera acceptable et validée.

Pour rappel, selon L'article 1218 du code civil : « Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur. »

La force majeure désigne donc à la fois un événement :

- Imprévisible,
- irrésistible (insurmontable),
- échappant au contrôle des personnes concernées.

CONFIDENTIALITE

La société LES DEUX FRANGINS PRODUCTION s'engage à respecter les textes de loi en vigueur concernant la confidentialité des données individuelles qu'elle aurait collectées pour la commande et la mise à disposition des billets.

LITIGES

Les ventes de billetterie et prestations annexes sont soumises au droit français par conséquent à la loi française. En cas de litige, les tribunaux français sont seuls compétents. Compte tenu de la domiciliation de la société LES DEUX FRANGINS PRODUCTION, seul le tribunal du HAVRE (76) relève de la compétence.

Conditions applicables depuis novembre 2024, création du festival international du cirque par la production LES DEUX FRANGINS PRODUCTION SAS.

1^{er} octobre 2024, fait à Cauville sur mer.

Jean-Charles Carel, Président.

JCC



LES DEUX FRANGINS PRODUCTION
5 rue de la plaine de Saint Jouin
76930 Cauville Sur Mer
SIRET : 95255207300019